



Infos communales Saint-Médard 2019



COMPTE RENDU du Conseil Municipal Du vendredi 5 avril 2019

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Odile GIRAUD – Valérie DA FONTE – Michèle THOLLOT – Laure SIRGUEY - Théo BALICHARD - Michel FAURE - Valentino GOFFART - Françoise MERLLIE - Joaquim LOMBARD - Maxime THOLOTT.

Absents excusés :

Yves LAURANSON : pouvoir donné à Françoise MERLLIE
Kevin CHERBUT : pouvoir donné à Odile GIRAUD
Jennifer BARONNIER : pouvoir donné à Joaquim LOMBARD

A l'ordre du jour :

➤ FINANCES

- Approbation des comptes de gestion administratifs 2018 du budget principal, des budgets annexes Assainissement et Logements
- Vote des 3 taxes locales (taxe d'habitation- taxe foncière sur bâti – taxe foncière sur non bâti)
- Vote du budget primitif principal 2019 et des budgets annexes Assainissement et Logements

➤ QUESTIONS DIVERSES



Voir en page 2

Dates à retenir !

Samedi 13 avril

- Soirée Basket – Halle des sports
- Audition Ecole de musique à 20 heures à la salle d'animation

Lundi 15, mardi 16, jeudi 18 et vendredi 19 avril

- Stage cirque MJC

Mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 avril

- Camp Basket

Jeudi 25 avril à 14 heures

- Rencontre club des amis retraités à 14 heures

Dimanche 28 avril

- Chasse aux œufs

Lundi 29 avril

- Réunion préparation Classe en 9

Mardi 30 avril

- Les jeunes chantent le 1^{er} mai

Samedi 4 mai

- Vente de plants de 8 à 12h30
- Omelette des jeunes à partir de 19 heures

Jeudi 9 mai

- Marche pour tous à 13h30
- Rencontre Club des amis retraités à 14 heures

Dimanche 12 mai

- Marche des Moulins

Vendredi 17 mai

- Conseil municipal

Saint Médard en Forez
Chasse au trésor
 Dimanche 28 avril 2019
 De 14h à 18h

Chasse aux œufs
 Pour les plus petits
 Pensez à votre panier !!!

Chasse au trésor
 Pour les plus grands
 TARIF UNIQUE
 4€

Contact : Anne-Gaëlle
 06 76 55 24 57

Organisée par le Comité d'Animation de l'Ecole.
 Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

ST MEDARD EN FOREZ
 Dimanche 12 Mai 2019
MARCHE DES MOULINS

Départ à partir de 7 h 30 - Salle d'Animation

| Distance | Dénivelé positif | Départ | Goudron | Tarifs |
|----------|------------------|-------------|---------|--------|
| 7 KM | 140 m | 7h30 - 15 h | 37 % | 4 € |
| 12 KM | 260 m | 7h30 - 14 h | 43 % | 5 € |
| 18 KM | 440 m | 7h30 - 13 h | 43 % | 6 € |
| 24 KM | 645 m | 7h30 - 12 h | 36 % | 7 € |

Parcours VTT (Casque obligatoire)

| Distance | Dénivelé positif | Départ | Goudron | Tarifs |
|----------|------------------|-------------|---------|--------|
| 27 KM | 552 m | 7h30 - 12 h | 40 % | 6 € |
| 40 KM | 1000 m | 7h30 - 12 h | 35 % | 7 € |

Ravitaillements sur relais et assiette garnie à l'arrivée
 Pensez à amener votre gobelet du randonneur

Pour tout renseignement : 06 18 82 99 21 ou 04 77 20 26 71
 ou marche_des_moulins@outlook.fr ou vtt_des_moulins@outlook.fr

CA Toute une banque pour vous

SAMEDI 4 MAI 2019
 Sur la place du village
 De 8h à 12h30

Vente de plants
 Légumes
 Fleurs
 Aromates ...

Renseignements : Mme Guillaume
 0767615506
 Adresse mail: ecolestmedard@gmail.com

Venez nombreux

Au profit du comité d'animation

APPROBATION DES COMPTES

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs année 2018

Présentation par Monsieur le Maire des comptes administratifs de l'année 2018, en parfaite concordance avec les comptes de gestion dressés par Mme Berthollet Comptable Public pour la commune de Saint-Médard-en-Forez.

Service annexe « logements » :

Résultat de clôture de l'investissement avec un excédent de 276.21€ et résultat de clôture du fonctionnement avec un excédent de 21 080.58€.

Service annexe « assainissement » :

Résultat de clôture de l'investissement avec un excédent de 43 887.88€ et résultat de clôture du fonctionnement avec un excédent de 28 154.72€.

Budget principal :

Résultat de clôture de l'investissement avec un excédent de 79 759.70€ et résultat de clôture du fonctionnement avec un excédent de 320 671.50€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs de la commune et des services annexes.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

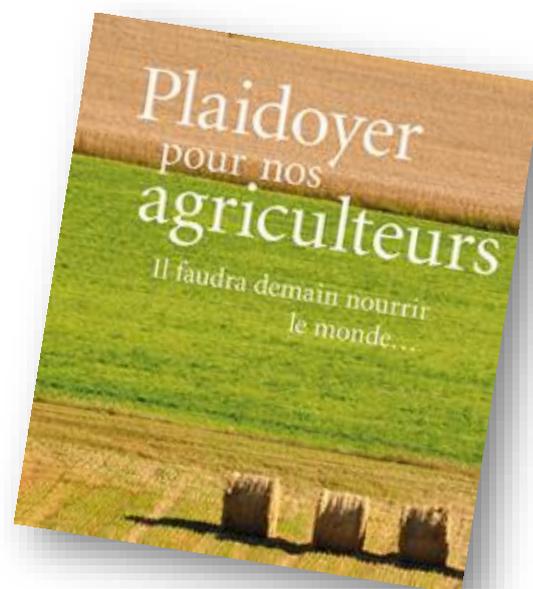
Vote des taux des trois taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une augmentation de 1% seulement sur la taxe d'habitation et le foncier bâti.

Pour le foncier non bâti, il est décidé à l'unanimité de baisser le taux de 36,51 à 32 % afin de préserver l'outil de travail des agriculteurs.

Les nouveaux taux pour cette année sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 7.81%
- Taxe foncier bâti : 15.51%
- Taxe foncier non bâti : 32%



BUDGETS PRIMITIFS 2019

Budget principal

Il s'équilibre en fonctionnement à 700 227 €. On note une nette augmentation des recettes de fonctionnement, ceci grâce à **l'attribution de compensation versée par la CCFE** (Communauté de Communes Forez Est) d'un montant de 46 042 €.

La dotation de l'Etat progresse de 0,83%.

Compte tenu de tous ces éléments, une somme de 192 983 € peut être dégagée et virée à la section investissements pour créditer de nouveaux programmes ou renforcer des opérations en cours.

Les principaux projets pour cette année sont :

- ✚ La rénovation de la toiture de la mairie
- ✚ La restauration du mur d'enceinte du cimetière
- ✚ La fin des travaux des abords de la halle des sports (bassin de rétention, city stade, jeux de boules, parking ...)
- ✚ L'aménagement paysager et la création d'espaces jeux et pique-nique sur le terrain de sports de la Chevillonnière
- ✚ Des acquisitions foncières : terrain entrée de bourg pour droppe-zone, terrain à Feytibout pour amélioration du fonctionnement de la station d'épuration, terrain sur la zone artisanale de Sagnelonge pour création d'un centre technique municipal.

Budget annexe « assainissement »

Il s'équilibre en fonctionnement à 80 478 € et permet de virer 26 000 € à la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 94 341 €. Une nouvelle opération d'investissement est lancée pour l'étude d'une station plantée de roseaux au lieu-dit « Le Tinchon » avec 78 217 € de crédits.

Budget annexe « logements »

Il s'équilibre en fonctionnement à 29 780 € et permet de virer 9 770 € à la section investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 10 046 €. La seule opération en cours « rénovation de deux logements F3 » bénéficie de crédits à hauteur de 28 119 €.

C'est la dernière année que ce budget annexe est voté. En effet pour des raisons fiscales, il n'a plus lieu d'exister et les deux logements seront intégrés dans le patrimoine communal.

QUESTIONS DIVERSES

Saint-Médard de France

Le Maire, Sébastien DESHAYES avec Daniel BRUSQ, président du Comité des Fêtes et président de l'Amicale Boules, se sont rendus à Saint-Médard-de-Guizières (33) pour l'assemblée générale de l'association.

A cette réunion, différentes dates ont été validées :

- ✚ 23ème Rencontre à St Médard des deux Sèvres les 31/08/2019 et 01/09/2019.
- ✚ **CA les 12 et 13 Octobre 2019 à St Médard en Forez.**
- ✚ AG à St Médard de Mussidan mi-Mai 2020.
- ✚ 24ème Rencontre à St Médard en Jalles les 27 et 28/06/2020.
- ✚ CA automne 2020 à St Médard en Comminges.
- ✚ 25ème Rencontre à St Médard des Prés en 2021



INFORMATIONS COMMUNALES

Ne pas faire brûler des plastiques, pneus...

Lorsque l'on brûle à l'air libre des matières plastiques de semblables ou différentes natures ensemble, on doit s'attendre à des résultats imprévisibles car les différents composants (y compris des additifs éventuels) peuvent réagir à haute température et produire de nouvelles substances, toxiques, libérées dans l'atmosphère.

**ATTENTION au dépôt sauvage de déchets verts au niveau du bassin de la Rosalie !
Les contrevenants s'exposent à 135 euros d'amende.**

Commission environnement

Conférence FNE (France Nature Environnement) du vendredi 15 mars 2019

Seulement 11 personnes ont assisté à cette conférence débat. C'est décevant car les sujets évoqués étaient très intéressants :

- ✚ Présentation des filières de recyclage des différents produits collectés par le tri sélectif
- ✚ Comment faire un compost ? Comment l'utiliser ? et possibilité de mettre en place un compost collectif
- ✚ Réduire nos déchets, quelques pistes pour organiser nos achats.

Matinée « nettoyage de la nature » du samedi 16 mars 2019

Créée depuis de nombreuses années à l'initiative des chasseurs de la chasse communale, cette matinée rassemble toutes les bonnes volontés pour un grand nettoyage des fossés, des talus et des bords de route. Ce fut une parfaite réussite avec une météo favorable et un grand nombre de participants de tous âges. Beaucoup de familles ont répondu à l'appel et la collecte a été fructueuse. Un point positif : au fil des ans, le volume des divers débris ramassés diminue. Seul bémol, c'est en bordure des routes très fréquentées que l'on relève le plus d'incivisme. **Merci à tous ceux qui ont donné un peu de temps pour cette matinée afin de rendre les chemins communaux propres.**



Pompiers

Les pompiers ont fait une manœuvre « feu de forêt de nuit » ce vendredi 5 avril, et ils ont choisi notre village et la zone du Moulin Feuillet. Ils étaient une trentaine de sapeurs-pompiers des casernes environnantes ainsi que 9 camions.



Recensement des jeunes de 16 ans

Tous les jeunes, garçons et filles nés entre le 1er avril 2003 et le 30 juin 2003 doivent se faire recenser avant le 30 juin 2019.

Il suffit de se présenter au secrétariat de la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents. Une attestation leur sera remise.

Cette démarche est indispensable pour être inscrit sur les listes électorales à 18 ans, passer le permis de conduire et se présenter aux examens.

Flash infos – Spécial Elections

Un arrêté ministériel du 16 novembre 2018 a modifié la liste des pièces permettant de justifier son identité au moment du vote.

Seules les pièces suivantes seront autorisées :

- ✓ **Carte d'identité** en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
- ✓ **Passeport** en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- ✓ **Permis de conduire**, sécurisé en cours de validité conforme au format « Union Européenne »
- ✓ **Carte vitale** avec photographie

*Merci de vérifier dès maintenant la validité de vos documents.
Ces justificatifs d'identité seront demandés systématiquement lors des élections.*

Rappel : Dimanche 26 mai 2019 : Elections européennes.

INFORMATIONS Associatives et diverses

Réunion de préparation des classes en 9

Une réunion de préparation du banquet des classes en 9 aura lieu le lundi 29 avril à 20 heures à la salle d'animation 1^{er} étage. Elle est ouverte à tous ceux qui franchissent une décennie cette année.

SDIS Loire :

Intervention pour destruction de nids d'hyménoptères (guêpes)

A compter du 1^{er} mai 2019, le SDIS continuera à effectuer gratuitement les interventions à caractère urgent et effectuera à titre gracieux les interventions dans les bâtiments publics.

Les interventions considérées comme non urgentes seront orientées vers le secteur concurrentiel. Une campagne d'information à l'attention des usagers sera prochainement déployée dans tout le département.

Commémoration de l'armistice de la guerre 39-45 :

Dimanche 5 mai : rendez-vous à 10 heures devant le monument aux morts pour le dépôt de gerbe et un moment de recueillement. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi à la salle d'animation. Toute la population de Saint-Médard est invitée à venir partager cette matinée du souvenir.

Omelette du 1er mai :

Les jeunes de la commune sous le couvert de la MJC renouvellent l'opération 1^{er} mai avec collecte de denrées au cours de la soirée et de la nuit du 30 avril au 1^{er} mai. En remerciement, ils offrent une soirée omelette le **samedi 4 mai** à la salle d'animation.

SAMEDI 27 AVRIL 2019

UNE ROSE... UN ESPOIR #21

AMITIÉ,
SOLIDARITÉ,
GÉNÉROSITÉ...

POUR QUE
LES AUTRES
VIVENT!

LES MOTARDS VOUS PROPOSENT UNE ROSE CONTRE UN DON
MINIMUM DE 2€ AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Secteurs concernés :
Midi : Andelosse, Charrières, Cradelleuse, La Glacière, L'Hôpital le Grand, Pédoles, Rhuca, Saint Cyréon, Saint-Jacques-Saint-Rambert, Saint-Maurice-en-Forez, Saint-Nicolas-en-Forez, Urdon, Veasche, Veaschette.
Après-Midi : Avelon, Bellefleur-en-Forez, Robaut les Montivons, Sassen, Southon, Courbaud, Cudon, Saint-Sébastien-Les-Oules, Saint-Gabriel, Saint-Hilaire, Saint-Rambert, Yverdon.

Renseignements, inscriptions et dons :
 Tél : 06 21 61 56 20
 E-mail : www.roseau.esperance@gmail.com

facebook Une rose un espoir 2019

www.lesmotards.com

Direction Départementale
des Territoires de la Loire

COMMUNIQUE DE PRESSE

Indemnisation des pertes de récolte pour la sécheresse estivale et automnale de 2018

Saint-Etienne, le 15 mars 2019

Après l'avis favorable du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture, le Ministère en charge de l'agriculture a reconnu le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs de la Loire à la suite de la sécheresse de 2018 par arrêté ministériel du 11 mars 2019.

Les biens sinistrés sont les pertes de récolte sur prairies.

C'est la totalité du département de la Loire qui a été reconnu sinistré.

Les agriculteurs devront déposer leur demande d'indemnisation uniquement par téléprocédure sur Internet sur **TeleCALAM** :
<https://identification.agriculture.gouv.fr/login?service=https://ecosagri.agriculture.gouv.fr/calamnet-usager/>

Cette téléprocédure dite « TeleCALAM » offre plusieurs avantages. Elle permet une simplification et un traitement rapide de la demande. Elle permet de renseigner en ligne les mêmes données que sur le dossier papier. La saisie est sécurisée, guidée et la demande est enregistrée immédiatement. En fin de saisie, un accusé de réception peut être imprimé comme preuve de dépôt. Il n'y a plus de justificatif à fournir à la DDT. Ces pièces pourront, néanmoins, vous être demandées ultérieurement conformément au décret N° 20125-49 du 16 janvier 2012, qui prévoit le contrôle administratif de 5 % des demandes déposées.

Le site TeleCALAM sera ouvert du 1^{er} avril 2019 au 15 mai 2019 inclus.

Des plaquettes d'information sont consultables sur le site de la préfecture de la Loire. Elles expliquent les démarches pour pouvoir accéder à TeleCALAM et comment se déroule la procédure de déclaration des pertes.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :
 par mail : ddt-calamites2018@loire.gouv.fr
 par téléphone : 04 77 43 80 94

Contact Presse : Sandrine PECH, chef du Cabinet de direction et Communication
 04 77 43 80 03 – 06 88 39 28 58 - sandrine.pech@loire.gouv.fr

**3ème Fête du Livre
Chazelles sur Lyon**

MEDIATHEQUE MUNICIPALE
 11 rue Massenet
 42140 Chazelles sur Lyon
 04 77 54 30 87

En novembre 2019 la Fête du Livre revient !

Nous cherchons des lecteurs motivés !
 Vous aimez lire, découvrir différents styles (terroir, policier, littéraire...) ? Alors inscrivez-vous au

Comité de Lecture

Ce Comité composé de jurés volontaires décernera le prix **Coup de Chapeau** à un ouvrage d'un auteur présent lors de la Fête du Livre le **samedi 16 novembre**.

En pratique :

- un bulletin d'inscription à remplir
- une quinzaine de livres à lire en 6 mois
- venir régulièrement emprunter et rendre les livres de la sélection à la Médiathèque de Chazelles sur Lyon
- être présent lors de la délibération début novembre
- être présent lors de la remise du prix le samedi 16 novembre



**Prochain Conseil Municipal
prévu le vendredi 17 mai à
19h30.**

